

le Petit Payntier

Bulletin d'information de la commune de Payns – juillet 2021, n°20

Éditorial

Depuis le lundi 7 juin 2021, le terminus de la ligne 13 qui dessert le centre-ville de Troyes, se situe devant le nouveau vestiaire du terrain de football. Le car en provenance de Troyes stationne à cet endroit et n'emprunte plus la rue Coquet pour s'y rendre. Les horaires y sont affichés. De ce fait, le double sens de circulation a été rétabli voie au Roi.

La commune a acquis la maison qui avait brûlé à l'angle des rues Hugues de Payns et Naudet. Le déblaiement des gravats a été réalisé et l'endroit est désormais sécurisé.

Les travaux concernant le nouveau vestiaire du terrain de football et la réfection du parking sont maintenant terminés. Le stade est utilisé par l'AS PAYNS, puis par l'ESC Melda dans les créneaux laissés disponibles. Sur le parking, un espace a été prévu pour le co-voiturage et pour les bennes verres et papiers. Il reste à réaliser l'éclairage du terrain de foot. Les démarches administratives et demandes de subvention sont en cours.

Les travaux d'aménagement du lotissement des Menuisiers sont bien avancés. La structure de la voirie est terminée ainsi que l'amenée des différents réseaux. Les bordures de trottoirs seront coulées début juillet. La réhabilitation du chemin des Menuisiers sera réalisée après les vacances d'été, fin août début septembre. Tous les lots du lotissement sont retenus.

Préalablement à l'enfouissement des réseaux électriques et de téléphone prévu par la commune avenue de la Gare, des travaux sur le réseau d'eau ont été réalisés par le SDDEA pour améliorer la pression d'eau.

Site Internet

Il est rappelé que nous avons un nouveau site internet à disposition des habitants de la commune.

Vous y trouverez différentes rubriques pratiques concernant les horaires de bus, les activités du Centre de Loisirs, les repas de la cantine, les numéros utiles ...

L'adresse est la suivante :

<https://payns.fr/>

Nous avons également un système d'information par sms pour les messages importants.

N'hésitez pas à vous inscrire !

La nouvelle conduite permet de satisfaire ce besoin. Les travaux d'enfouissement vont pouvoir commencer et dureront environ six mois. L'aménagement des trottoirs et la réfection de la voirie se feront à la fin de ces travaux. Les riverains seront consultés pour donner leur avis et exprimer leurs doléances. Le pluvial étant désormais une compétence de TCM, les travaux seront effectués en concertation avec ses services. Au moment des travaux, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et la circulation alternée par feux tricolores.

D'importants travaux ont également été réalisés dans la salle des sports (salle Claude MARTINI). Les murs ont été isolés et les portes remplacées. Après le ravalement de la façade, celle-ci sera décorée de fresques relatives au basket et à l'escalade par Michèle Caillaud Houel qui a déjà réalisé les fresques sur les châteaux d'eau de Payns et Saint-Lyé ainsi que le Cœur de Troyes, la Feuille devant les halles...

Les caméras de vidéoprotection sont désormais opérationnelles et pourront permettre de retrouver les auteurs de délits ou d'incivilités en visionnant les déplacements qui ont eu lieu au moment des faits. Elles couvrent les espaces publics du village.

Le maire

Michel SAINTON



Pour joindre la commune :
Mairie ouverte tous les jours de
13H00 à 17H00.

mairiedepayns@orange.fr

Numéro de téléphone :

03 25 76 61 84

Nouveaux vestiaires Stade Robert GUEUX



Après les vestiaires, le parking vient d'être terminé. Prochaine étape la pose de nouveaux projecteurs sur le stade pour l'entraînement de nuit.



Vidéoprotection

Souriez, vous êtes filmés !



Plusieurs caméras ont été disposées sur les voies et espaces publics de la commune.

Seules les autorités compétentes sont habilitées à visionner les images, lors des problèmes signalés par les administrés.

Travaux salle des sports Claude Martini



Après la réfection intérieure de la salle des sports désormais complètement isolée, place aux travaux extérieurs avec la réfection de la totalité des portes et la mise en place de nouvelles portes.

Les enduits et les fresques permettront d'habiller l'ensemble.



Nouveau terminus pour le bus

La construction des nouveaux vestiaires permet de faire d'une pierre deux coups : le bâtiment procure un abri pour ceux qui attendront le bus.

Pour rappel la ligne 13 dessert toutes les heures de 7 à 19 heures (jours ouvrés) directement le cœur de la cité tricasse avec pour terminus la Fontaine Argence.



Terminus tout le monde descend !

Travaux avenue de la Gare

La première phase des travaux concerne la mise en place d'une nouvelle canalisation pour renforcer la pression d'eau non satisfaisante pour les abonnés au réseau.

Ces travaux entrepris par le SDDEA sont terminés depuis le 29 juin 2021.

Les travaux d'enfouissement des réseaux suivront et dureront environ six mois.

En octobre novembre aura lieu une réunion avec les riverains afin de leur proposer différents schémas d'aménagement.

La réfection et l'aménagement de la voirie et les trottoirs seront réalisés sur le premier semestre 2022.

Peupliers communaux



Durant l'hiver, après les crues et jusqu'à

ces derniers jours, près de 1 100 peupliers à maturité ont été abattus et vendus.



La commune a procédé immédiatement à la plantation de 1 700 nouveaux plans.



Lotissement Jeanne du Puy Vatan

Ce nouveau lotissement est situé entre la rue de la Cressonnière et le chemin des Menuisiers.

Les voiries et réseaux divers sont désormais installés, même si les canalisations de gaz ont eu du retard.



Adam.

Tous les réseaux seront opérationnels en septembre avec notamment l'électricité avec ENEDIS.

Les différents lots, qui sont tous réservés, pourront ainsi voir différentes constructions s'ériger.

Bien entendu les dépôts de permis de construire pourront avoir lieu dès juillet.

Parcours musculation entretien

L'axe piétonnier reliant la rue de la Croix Guillaume à la rue Jeanne du Puy Vatan sera également aménagé.

Différents agrès et modules de musculation vont être installés par la commune.



Cela créera ainsi un troisième pôle sportif, après celui de l'espace rue des Templiers (centre du village) et le stade Robert Gueux, qui permettra de satisfaire les besoins de sport de toutes générations confondues.

Réfection de la rue des Menuisiers

Parallèlement aux travaux du lotissement de la rue Jeanne du Puy Vatan, l'axe de sortie ou de rentrée à savoir la rue des Menuisiers sera intégralement refaite.



Les travaux commenceront début septembre et dureront un mois.

C'est l'entreprise Adam qui est adjudicatrice du marché public.

Plage et les espaces naturels communaux



Il est rappelé qu'un arrêté municipal interdit l'accès à la plage et aux espaces communaux se situant au pont de la rue des Maupas enjambant la Seine en direction du canal et la plage de 22 heures à 6 heures du matin, afin de respecter la tranquillité des riverains.

Il est également préconisé de laisser les lieux propres !

Baignade

Il est rappelé que par arrêté municipal en date du 16 avril 2003, la baignade est strictement interdite sur tout le territoire communal dans la Seine et les trous d'eau.

La commune dégage toute responsabilité en cas d'accident.



Fête de la musique à l'école de musique

Si la fête de la musique n'a eu guère d'écho à Payns, ce n'est pas le cas habituellement.

En effet, tous les mercredis, différents sons s'échappent de l'étage de la mairie, où se déroulent les cours de musique.

Profitant du beau temps et du déconfinement certains élèves musiciens exercent leur art en extérieur.



Duo de guitaristes dans la cour de la mairie.

Sécurité angle des rues Naudet et Hugues de Payns



Dès que la commune a pu acheter la maison qui avait pris feu en son temps, elle a entrepris la destruction et le déblaiement des restes du bâtiment, sécurisant ainsi la voirie et les trottoirs.

Vide Grenier

Cette année nous avons décidé de faire un vide grenier pour la fête patronale du 22 août 2021

Toutes les personnes intéressées sont invitées à retenir leur place en joignant la mairie.

Annonces et Informations

Personnes vulnérables

Nous espérons que l'épisode COVID 19 sera bientôt un mauvais souvenir. Nous sommes conscients que notre vie pourra être de nouveau perturbée soit par la maladie, soit par la canicule... C'est pourquoi, comme en 2020, nous demandons aux personnes à risques ou isolées dont la fragilité pourrait se trouver aggravée de se faire connaître en mairie ou auprès d'un élu afin de les inscrire sur la liste des personnes vulnérables.



N'hésitez pas à vous rapprocher également de la mairie ou d'un élu quand vous avez un besoin dû à la maladie, au handicap ou à l'isolement afin que nous puissions vous apporter aide ou réconfort.

Et surtout, au cas où l'été serait chaud, n'oubliez pas ces conseils :



Inscription Transports scolaires TCM TCAT 2021/2022

Pour les collégiens ou lycéens empruntant le bus de la TCAT, vous devez impérativement vous inscrire avant le 15 juillet 2021 sur www.tcat.fr ou en adressant l'imprimé papier à TCAT

20 rue aux Moines 10000 Troyes.

Pour tout renseignement :

Allié TCAT ! 03 25 70 49 00

Brûlage

Articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n°07-3065 du 21 août 2007

Tout brûlage à l'air libre est interdit de manière permanente en tout lieu.

Cette interdiction concerne notamment : les pneus, déchets ménagers, matières plastiques, déchets verts de jardin, papiers et cartons, résidus de la taille des haies et des arbres ...

Il est interdit d'allumer des feux à moins de 100 mètres d'une habitation

Quelques rappels pour préserver la tranquillité de vos voisins



Lutte contre le bruit :

Article 10 de l'arrêté préfectoral n°08-2432 du 22 juillet 2008

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas la cause de gêne au voisinage.

De ce fait, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Bloc-notes

(Sous réserve de normes sanitaires en vigueur à cette période)

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 13H30 à 19H30

Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H

Pour préserver de bonnes relations de voisinage, prévenez vos voisins si vous devez exécuter des travaux importants qui pourraient leur causer une gêne.

Entretien des trottoirs

Le beau temps revenu est propice aux activités de jardinage, de fleurissement et d'entretien de vos habitations.

Pensez également à entretenir vos trottoirs, en désherbant les adventices (herbes non désirées) qui pullulent cette année grâce à une météorologie alternant les périodes de beau temps aux périodes pluvieuses.

Vous pouvez également tondre ces parties.

Pour sa part, la commune entretient manuellement et mécaniquement la partie des trottoirs bordant la chaussée, car il lui est interdit d'utiliser des produits phyto sanitaires (désherbants).

Fiscalité Taxe foncière

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation qui obérait le budget de la commune, le gouvernement a décidé de transférer la taxe foncière que touchait le Département à la commune.

Le taux de taxe foncière communal passera ainsi de 19,22% à 38,56% et le taux départemental disparaîtra.

L'incidence de cette mesure sera donc neutre pour le contribuable, le Conseil Municipal ayant décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Cartes d'identité et passeports

Nous vous rappelons que pour les cartes d'identité, vous devez prendre rendez-vous directement dans une mairie habilitée à faire les cartes d'identité et passeports.

Voir la liste sur le site de la commune de Payns.

Depuis le 17 juin : réouverture du musée Hugues de Payns, ouvert tous les mercredis, samedis et dimanches après-midi de 14h à 17h.

22 août : Fête communale : Vide Grenier

5 septembre : Randonnée pédestre
Association Culturelle Hugues de Payns
Deux parcours : 10 et 14 km

Informations : <https://huguesdepayns.fr/>

25 septembre : Repas des Anciens

9 et 10 Octobre : Jump Payns des As Poneys

13/14 novembre : Loto CPEP

4 décembre : Téléthon

17 décembre Noël des enfants du personnel communal